

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

« Gagnez une Switch 2 »

Article 1 - Organisation du jeu

La société NEXT MOBILES, société par actions simplifiée au capital de 414 351 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro de 878 405 059, dont le siège social se situe 107, rue de la Boétie 75008 Paris (ci-après la « Société Organisatrice ») organise le jeu « Gagnez une Switch 2 ». Les participations au jeu concours commenceront le 06 novembre et termineront le 30 novembre. Le tirage au sort des gagnants aura lieu le 01 décembre.

Article 2 – Qui peut participer ?

Le jeu est sans obligation d'achat.

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exception des collaborateurs de Next Mobiles et des membres de leur famille.

Pour être éligible, chaque participant doit obligatoirement remplir l'ensemble des conditions suivantes :

1. Suivre le compte Instagram officiel de Next Mobiles : @nextmobilesfr ;
2. Aimer (liker) la publication du concours ;
3. Mentionner au minimum 2 amis en commentaires de la publication.

Seuls les participants remplissant ces trois conditions seront pris en compte pour le tirage au sort. Les participants ayant déjà remporté un concours organisé par Next Mobiles ne pourront pas être éligibles à ce jeu.

Une seule personne pour chaque dotation mise en jeu est prise en compte. De plus, pour chaque foyer (même adresse postale), un seul participant pourra être désigné gagnant, même si plusieurs personnes ont participé. Le tirage au sort sera fait parmi les participants ayant respecté l'ensemble des conditions ci-dessus.

Article 3 – Comment participer ?

La participation au jeu-concours s'effectue exclusivement sur Instagram. Elle est automatiquement validée dès lors que le participant :

1. Suit le compte Instagram officiel de Next Mobiles : @nextmobilesfr ;
2. Aime (like) la publication du concours ;
3. Mentionner au minimum 2 amis en commentaires de la publication.

Article 4 – Qu'est-ce qui est offert ?

Une Switch 2 sera offerte.

Article 5 - Sélection des gagnants

Les gagnants seront déterminés par tirage au sort le 01 décembre à 15h.

Les gagnants recevront un message privé sur Instagram depuis le compte officiel @nextmobilesfr s'ils ont été tirés au sort.

Article 6 - Remise des prix

Les gagnants recevront un message privé sur Instagram depuis le compte officiel @nextmobilesfr pour les informer de l'expédition de leur cadeau dans un délai de 30 jours.

Article 7 – Données personnelles

Les participants consentent à ce que leurs données personnelles soient collectées et utilisées dans le cadre du Jeu. Les informations collectées seront traitées conformément à la politique de confidentialité de l'Organisateur.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel et notamment les dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679), NEXT MOBILES, responsable du traitement, dont le siège social est situé 107 rue La Boétie, 75008 Paris, vous informe que les informations recueillies dans le cadre du Jeu font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel.

Les données sont conservées pendant la durée du Jeu et pendant une durée de 2 ans à compter de la remise des cadeaux.

Les données sont destinées aux services de NEXT MOBILES en charge du Jeu.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement, et de portabilité des données vous concernant.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données à caractère personnel dans ce dispositif, les participants peuvent adresser leurs demandes par e-mail à hello@nextmobiles.com.

Article 8 – Responsabilité

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de problème technique, de retard de livraison ou de tout autre événement indépendant de sa volonté pouvant affecter le bon déroulement du Jeu.

Article 9 - Acceptation du Règlement

Toute participation au Jeu entraîne de plein droit l'acceptation pleine et sans réserve du Règlement.

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du Règlement, dans le respect de la législation française. Ces décisions seront sans appel. Toute contestation ou

réclamation relative à ce Jeu devra être formulée par écrit et adressée à l'adresse du Jeu et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu.